

BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES
Adresser toute correspondance : 11, rue de la Rochefoucauld – 75431 PARIS CEDEX 09
Téléphone : 01 53 32 24 50 – Télécopieur : 01 53 32 24 54
e-mail : bcf.courrier@bcf.asso.fr
site internet : www.bcf.asso.fr

N/RÉF. : **Circulaire n° 08/2005**

OBJET : Désignation de représentants escalade

Paris, le 1^{er} juillet 2005

Madame, Monsieur,

Comme il vous l'a été indiqué par lettre du 30 juin 2005, le conseil d'administration du bureau central français a décidé de mettre en place une « procédure d'escalade » dont les modalités sont jointes à la présente note.

Pour l'essentiel elle consiste, pour les correspondants, à désigner des « responsables escalade » (un titulaire et un suppléant par société) ayant pouvoir de trancher le litige et à spécifier leurs coordonnées au BCF qui les diffusera.

Ces responsables doivent pouvoir être joints facilement et directement.

En cas de blocage (notamment en cas de manquement aux dispositions du règlement général du COB), les « responsables escalade » seront contactés pour rechercher une solution.

Cette procédure a été expérimentée entre les membres de la Commission de la circulation internationale (CCI).

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il vous est maintenant demandé de désigner un responsable escalade et un suppléant, pour votre société, en remplissant le tableau joint qu'il convient d'adresser en retour à baule@bcf.asso.fr avant le 9 septembre 2005.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Directrice,



Françoise DAUPHIN